

FAITS EN BREF

Services correctionnels communautaires

Au Canada, la plupart des délinquants sous responsabilité fédérale ne purgent qu'une partie de leur peine en établissement. Ils purgent l'autre partie dans la collectivité, où ils sont soumis à certaines conditions et surveillés par des agents de libération conditionnelle.

Les services correctionnels communautaires doivent :

- remettre graduellement en liberté les délinquants;
- s'assurer que les délinquants ne mettent personne en danger;
- aider les délinquants à s'adapter à la vie dans la collectivité.

Ces services sont essentiels, car les délinquants ont plus de chances de devenir des citoyens respectueux des lois s'ils participent à un programme graduel de mise en liberté surveillée.

Établissements résidentiels communautaires

- Centres correctionnels communautaires;
- Établissements résidentiels communautaires;
- Foyers et placements en maison privée;
- Appartements satellites ou supervisés.

Ces établissements :

- représentent une solution de rechange efficace aux formes classiques d'incarcération;
- font le pont entre l'établissement et la collectivité pour favoriser la réussite de la réinsertion sociale des délinquants;
- offrent une solution d'hébergement pour les délinquants bénéficiant d'une permission de sortir sans escorte, d'une semi-liberté, d'une libération conditionnelle totale, d'un placement à l'extérieur ou d'une libération d'office, ainsi que pour les délinquants faisant l'objet d'une ordonnance de surveillance de longue durée;
- proposent des programmes aux résidents dans des domaines comme la préparation à la vie active, la toxicomanie ainsi que le counseling en emploi et en cas de crise.

Les services correctionnels communautaires en chiffres

Au cours de l'exercice 2019-20, le SCC a surveillé en moyenne 9 376 délinquants mis en liberté sous condition dans la collectivité (semi-liberté, libération conditionnelle totale, libération d'office, ordonnance de surveillance de longue durée).

Au cours de cette période, 8 633 délinquants et 743 délinquantes ont été surveillés par le SCC.

Au Canada, on dénombre :

- 8 districts de services correctionnels communautaires;
- 32 bureaux sectoriels de libération conditionnelle;
- 92 bureaux de libération conditionnelle;
- 14 centres correctionnels communautaires;
- Environ 700 agents de libération conditionnelle œuvrant dans la collectivité;

Au cours des cinq dernières années :

- le nombre moyen de délinquants en liberté sous condition surveillés par le SCC est passé de 7 915 en 2014-2015 à 9 376 en 2019-2020, ce qui représente une augmentation de 18,5 %;
- le nombre moyen de délinquants en semi-liberté surveillés est passé de 1 305 à 1 664, ce qui représente une hausse de 27,5 %.
- le nombre moyen de délinquants en libération conditionnelle totale surveillés est passé de 3 274 à 4 493, ce qui représente une hausse de 37,2 %.
- le nombre moyen de délinquants en libération d'office surveillés est passé de 2 984 à 2 765, ce qui représente une baisse de 7,3 %.
- le nombre moyen de délinquants surveillés faisant l'objet d'une ordonnance de surveillance de longue durée est passé de 352 à 454, ce qui représente une hausse de 28,8 %.

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir plus sur les services correctionnels communautaires, consultez le <http://www.csc-scc.gc.ca/liberation-conditionnelle/index-fra.shtml>.

Mis à jour en janvier 2021.